

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 74-1619/SGIAM autorisant l'exhumation et la réintégration de restes mortels dans le cimetière de Djibouti

n° 74-1619/SGIAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-  
MANS

Date de publication

23 octobre 1974

Numéro JO

n° 21 du 12/11/1974

Date du numéro

12 novembre 1974

### TEXTE INTÉGRAL

Sont autorisées l'exhumation et la réinhumation, dans une concession perpétuelle du cimetière européen de Djibouti, des restes mortels de Madame veuve Gros Jeanne, décédée le 9 août. 1963 et de Monsieur Gros Albert décédé le 16 septembre 1963